



**Vingt-sixième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de
mise en œuvre (APIRG/26)
7 - 8 novembre 2023**

Point 3.6 de l'ordre du jour : Autres initiatives en matière de navigation aérienne.

Intitulé : Création d'un Comité national de suivi et de mise en œuvre de l'APIRG (NAMIC)

(Document présenté par le Nigeria)

RE SUME	
Cette note présente les initiatives adoptées par le Nigeria pour assurer une mise en œuvre rapide et complète des conclusions de l'APIRG et de ses Sous-Groupes.	
Mesures attendues de la réunion citées au paragraphe 3.	
Références	Manuel de procédures d'APIRG
Objectifs stratégiques	A – Sécurité ; B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne.

1 INTRODUCTION

- Dans le passé, la mise en œuvre des conclusions de l'APIRG et de ses Sous-Groupes au Nigeria a connu des retards et des défaillances, avec les conséquences négatives qui en découlent pour la sécurité et la régularité des services de navigation aérienne.
- La nécessité impérieuse d'éliminer les lacunes énumérées ci-dessus a donné lieu à la création, en février 2021, du « Comité national de suivi et de mise en œuvre de l'APIRG » (NAMIC), dont les membres sont issus de parties prenantes de l'industrie aéronautique et de l'armée.
- Depuis la création du NAMIC, la mise en œuvre des conclusions de l'APIRG et de ses Sous-Groupes est non seulement opportune, mais aussi complète, ce qui a permis d'améliorer la sécurité et la régularité des services de navigation aérienne dans la FIR de Kano.

2. DISCUSSION

- Le Comité ayant été créé principalement pour accélérer la mise en œuvre des conclusions de l'APIRG et de ses Sous-Groupes par les organisations/agences aéronautiques concernées, il est devenu évident que la composition du Comité devra inclure des membres compétents et expérimentés issus de parties prenantes de l'industrie aéronautique.
- Pour pouvoir s'acquitter de son mandat, le Comité a élaboré un document intitulé « Manuel de procédures du NAMIC » qui fournit un cadre et des orientations pour la conduite professionnelle des affaires du Comité.
- Pour l'essentiel, le Comité examine les conclusions de l'APIRG et de ses Sous-Groupes afin d'identifier celles qui concernent le Nigeria et de les porter à l'attention de l'agence aéronautique compétente pour qu'elles soient mises en œuvre. Le Comité surveille également la mise en œuvre des conclusions afin de s'assurer qu'elles soient conformes aux meilleures pratiques internationales.
- Le Comité tient des réunions trimestrielles conformément aux dispositions du Manuel de procédures du NAMIC et transmet les résultats de ses réunions sous forme de « recommandations » directement au Directeur général de l'aviation civile.
- Cette initiative audacieuse a également aidé le Nigeria à répondre positivement aux questions du Protocole relatives à l'APIRG dans le cadre de l'exercice CMA de l'USOAP.

3 SUITE A DONNER

- La réunion est invitée à :
 - (a) prendre note des informations données dans cette note ; et
 - (b) encourager les autres États membres à faire de même.